



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 7 octobre 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
71	71
Présent	Votant
57	64

Date de convocation

1^{er} octobre 2026

Patrimoine/Commande publique - Marché n°26A36F - Entretien des espaces verts et des accotements de voirie sur le territoire de la communauté d'agglomération - 9 LOTS

N° de la délibération
2026-634

Secrétaire de séance :
Emilie BENICOURT

Le sept octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Mme Delphine COMTE

Etaient présents : MM. Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BAUDE, Mme Emilie BENICOURT, MM. Pascal BIGI, Jérôme BODIN, David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mmes Christiane CHERAR, Catherine CHOL-BERTRAND, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Nicolas DAUJAN, Mmes Céline DEBHANE, Christèle DEFRANCE, Hélène DE MONTGOLFIER, MM. Denis DEROUX, Sébastien DEVISE, Mmes Armelle DESLANDES, Amandine ECHASSERIEAU, MM. Bruno FAURE, Mme Corine FAYAT, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Annie FOURNIER, MM Benjamin GAILLARD, Michel GAY, Mme Sandrine GUICHARD, MM Jean-François GUEGUEN, Rémy IAPTEFF, Olivier JUNIQUE, Guy LAMBERT, Jean-Luc LAQUET, Cyril LAURENT, Franck LIOTIER, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, MM. Gilles PERRIER, Jacques POCHON, Mmes Agnès PORTAL, Isabelle POUILLY, MM. Didier REBOULLET, Jean-Luc REYNAUD, Ludovic ROBERT, Gérard ROBERTON, Vincent ROBIN, Matthieu ROCHE, Mmes Véronique SALETTE, Aurore SUIFFET, MM. Xavier TRAVERSE, Olivier VALETTE, Mme Amélie VIGNE, M. Jean-Christophe WEIBEL, Mme Chantal ZEIMET-BASSET.

Avait donné pouvoir : Xavier ANGELI à Delphine COMTE, Emeline BLANCHARD à Cyril LAURENT, Bruno DARNAUD à Nicolas DAUJAN, Pierre GUICHARD à Amandine ECHASSERIEAU, Pascal SEIGNOVERT à Pascal BALAY, Bruno SENECLAUZE à Pascal CLAUDEL, Jean-Paul VALLES à Stéphanie NOUGUIER.

Etaient représentés par leur suppléant(e) : Emmanuel DOCHIER représenté par Sandrine GUICHARD, Jimmy GAILLARD représenté par Matthieu ROCHE, Cécile GRUAT-LAFORME représentée par Sébastien DEVISE, Franck MENEROUX représenté par Corine FAYAT.

Etaient excusés : Soumaya BEN MAIMOUN, Damien GOT, Alain MESBAH-SAVEL, Georges MEYER, Patrick LEYNAUD, Antoine PARIS, Sébastien NOIRET.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2026-218 du 16 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Considérant que l'accord-cadre à bons de commande portant sur l'entretien des espaces verts, décomposé en neuf lots, conclu en avril 2023, arrivera à son terme le 28 février 2027 ;

Considérant qu'il est proposé de relancer une consultation afin d'assurer la continuité des prestations d'entretien des espaces verts sur le territoire d'ARCHE Agglo, en maintenant deux lots réservés, l'un aux structures relevant de l'insertion par l'activité économique et l'autre aux entreprises adaptées ou aux établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT), conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de lancer une consultation afin de répondre aux besoins de la collectivité en matière d'entretien des espaces verts, portant sur les prestations suivantes :

- L'entretien des espaces verts, des surfaces non plantées ainsi que les voiries des ZAE, des ouvrages d'eau potable (réservoirs, captages) et des ouvrages d'assainissement (stations d'épuration) sur le territoire d'ARCHE Agglo (élagage, abatage, taille, broyage, tonte, arrosage, ...)
- Le débroussaillage mécanique à l'épareuse concernant :
 - L'entretien des espaces verts et des surfaces non plantées au sein des ZAE
 - L'entretien des cours d'eau et des ouvrages hydrauliques (digues et barrages)
 - L'entretien du domaine de Champos à Saint-Donat-sur-L'herbasse
 - L'entretien de certains chemins de Randonnée
- Le balayage mécanique des bordures et voiries au sein des ZAE
- L'entretien des cours d'eau sur le territoire d'ARCHE Agglo (débardage, élagage, abatage, débroussaillage, broyage, ...)
- L'entretien des sentiers de randonnées de l'agglomération, des sites dédiés à l'organisation de l'Ardéchoise et des espaces naturels sensibles
- L'entretien manuel de certains cours d'eau (inaccessibles à l'épareuse) et ouvrages hydrauliques

Les éléments substantiels de la consultation sont :

- Un marché divisé en 9 lots sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes avec minimum et maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique :

n° du lot	Désignation	Périmètre géographique	Montant annuel minimum en € HT	Montant annuel maximum en € HT
LOT 1	Entretien et gestion des espaces verts	Ardèche	7 000 €	18 000 €
LOT 2	Entretien et gestion des espaces verts	Hermitage	13 000 €	34 000 €
LOT 3	Entretien et gestion des espaces verts	Herbasse	2 000 €	21 000 €
LOT 4	Entretien mécanique des espaces verts, cours d'eau, voirie sur le territoire de l'Ardèche : épareuse, broyage, entretien, lamier, broyage de branches, cureuse, remorques et balayage	Ardèche	14 000 €	39 000 €
LOT 5	Entretien mécanique des espaces verts, cours d'eau, voirie sur le territoire de l'Hermitage : épareuse, broyage, entretien, lamier, broyage de branches, cureuse, remorques et balayage	Hermitage	26 000 €	84 000 €
LOT 6	Entretien mécanique des espaces verts, cours d'eau, voirie sur le territoire de l'Herbasse : épareuse, broyage, entretien, lamier, broyage de branches, cureuse, remorques et balayage	Herbasse	8 000 €	18 000 €
LOT 7	Entretien des cours d'eau sur le territoire d'ARCHE Agglo (travaux forestiers)	Tout le territoire d'ARCHE Agglo	9 000 €	62 000 €

LOT 8 (lot réservé)	Entretien des sentiers de randonnées, des sites sports nature, des ENS, des ouvrages d'eau potable et d'assainissement et des aires de collecte d'apport volontaire et abords de voirie des ZA de Tournon et Mercurol	Tout le territoire d'ARCHE Agglo	100 000 €	180 000 €
LOT 9 (lot réservé)	Entretien manuel de certains cours d'eau (inaccessibles à l'épaveuse) et ouvrages hydrauliques	Tout le territoire d'ARCHE Agglo	10 000 €	52 000 €

- Conformément à l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique, le lot n°8 est réservé aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) mentionnées à l'article L. 5132-4 du Code du travail, ainsi qu'aux structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés.

Conformément à l'article R. 2113-7 du Code de la commande publique, la proportion minimale de travailleurs défavorisés est fixée à 50 %.

- Conformément à l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique, le lot n°9 est réservé aux entreprises adaptées (EA) mentionnées à l'article L. 5213-13 du Code du travail, aux établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) mentionnés à l'article L. 344-2 du Code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'aux structures équivalentes.

Ces structures doivent employer une proportion minimale de travailleurs handicapés, fixée à 50 % conformément à l'article R. 2113-7 du Code de la commande publique.

- Compte tenu de l'estimation des prestations sur la durée totale de l'accord-cadre, il convient de lancer la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;

- Pour chaque lot, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1^{er} mars 2027, reconductible tacitement 3 fois 1 année, soit une durée totale de 48 mois.

- Les offres seront appréciées au regard des critères de jugement des offres suivants :

- 40 points pour le prix,
- 50 points pour la valeur technique,
- 10 points pour la performance environnementale

Considérant que les crédits sont prévus au budget ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 64 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Envoyé en préfecture le 11/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 
ID : 007-200073096-20261007-DELIB_2026_634-DE

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales de l'accord-cadre.
- **APPROUVE** le lancement de la consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le futur accord-cadre ainsi tout avenant nécessaire à son exécution et tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veunes, le 7 octobre 2026.

La Présidente,

Signé électroniquement par :

Delphine COMTE

Date de signature : 11/10/2026

Qualité : Présidente ARCHE

Agglo